



Commission cantonale
d'aide au sport
Office cantonal de la culture et du sport
Chemin de Conches 4
1231 Conches

N/réf. : FR/cbas

Genève, le 4 février 2022

Rapport d'activité législature 2018-2023
3ème année
(1^{er} décembre 2020 - 30 novembre 2021)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 3, lettre f, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Loi cantonale sur le sport (LSport 11287) du 14 mars 2014
- Règlement sur l'aide au sport RASport (I3 15.09) du 3 novembre 2010
- Art. 3 de la loi ouvrant un crédit de renouvellement pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département de la cohésion sociale (L12455) du 13 septembre 2019

II. Compétences légales de la commission

La Commission a pour tâche la gestion du Fonds de l'aide au sport, conformément au règlement sur l'aide au sport RASport (I3 15.09) du 3 novembre 2010 :

La Commission a les compétences suivantes :

- a) examiner toutes les demandes d'attributions déposées et rendre des préavis sur chaque demande de contribution;
- b) établir, dans les limites de l'article 3, les directives internes qui contiennent notamment les critères et conditions d'octroi des contributions et précisent les domaines et les catégories de bénéficiaires potentiels d'attributions; ces directives sont soumises pour approbation préalable à la Conseillère ou au Conseiller d'Etat en charge du département de la cohésion sociale;
- c) rédiger les propositions de contributions;
- d) rédiger le rapport annuel prévu à l'article 10;
- e) contrôler l'utilisation des sommes allouées.

L'attribution d'aides exceptionnelles est du ressort du Conseil d'Etat.

III. Activités de la commission

La commission a tenu 11 séances plénières durant la période prise en considération, soit du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021.

Durant l'année 2020 la commission cantonale d'aide au sport a préavisé des soutiens financiers qui ont conduit à des contributions ordinaires du Conseil d'Etat destinés aux bénéficiaires pour un montant total de 4 310 170 francs.

Un montant total de 488 000 francs en 2020 pour des contributions d'aides exceptionnelles a été accordé aux bénéficiaires suivants : athlètes de Team Genève 2020, Fondation du Stade de Genève et Fonds de soutien spécial Covid-19 sport.

Un montant total de 186 000 francs en 2020 pour des projets liés au crédit de renouvellement selon la loi ouvrant un crédit de renouvellement de 18 044 605 francs, pour les exercices 2020 à 2024, destiné à divers investissements de renouvellement du département de la cohésion sociale (L12455 du 13 septembre 2019) destinés à divers investissements de renouvellement d'équipements.

La commission classe ses domaines d'activité de la manière suivante :

- 1) Sport associatif
- 2) Promotion de la relève
- 3) Sport d'élite
- 4) Manifestations sportives
- 5) Projets liés au sport

IV. Gestion administrative de la commission

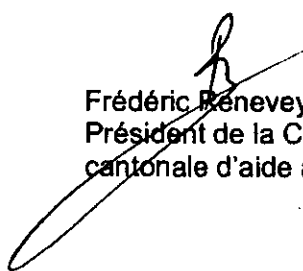
L'administration effectue les missions suivantes :

- enregistrement et traitement des demandes
- préparation des séances de commissions
- envoi des projets d'arrêtés soumis au Conseil d'Etat
- envoi des courriers de contributions et refus
- paiement des montants attribués aux bénéficiaires
- suivi de la comptabilité et soutien à la préparation du bouclage comptable
- gestion du système de contrôle interne (SCI)
- établissement de divers rapports annuels

V. Frais de la commission

Jetons de présence

Pour l'année 2020, un montant total de 27'573 francs, charges sociales comprises, a été versé aux membres de la commission. (art 25 RCOF).


Frédéric Rénévey
Président de la Commission
cantonale d'aide au sport

Service adm CE (CHA)

De: Guerreschi Elena (DCS)
Envoyé: lundi 21 février 2022 16:15
À: Service adm CE (CHA)
Cc: Scalet Vincent (DCS); Berrivin Marie (DCS); Cleopazzo Christelle (DCS)
Objet: Séance du CE du 2 mars 2022 - point 5 - affaires administratives - Rapport d'activité de la Commission cantonale d'aide au sport (CCAS) - 3ème année
Pièces jointes: Rapport activite'CCAS 2021.pdf
Importance: Haute
Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Chères et chers collègues,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, le rapport d'activité susmentionné à inscrire à l'ODJ de la séance du CE du 2 mars 2022, sous point 5 – affaires administratives.

Je vous en remercie par avance et vous souhaite une très belle fin de journée.

Avec mes meilleures salutations.

Elena GUERRESCHI

Assistante administrative chargée des dossiers Conseil d'Etat et Grand Conseil

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la cohésion sociale (DCS)

Secrétariat général

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 – Case postale 3965 - 1211 Genève 3
Tél. + 41 (0) 22 327 96 89 – Fax +41 (0) 22 546 98 56

